



RECU EN PREFECTURE

Le 21 juillet 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200715-D00611610-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 15 juillet 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 08 juillet 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 24 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Julie BOUCON, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :** Mme Sylvie WANLIN

**Absents :** M. Jean-Marc FAIVRE

**Procurations de vote :** M. Jean-Marc FAIVRE donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT, M. Eric ALAUZET donne pouvoir à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 25)

**OBJET :** 31. Remboursement des activités aquatiques

Délibération n° 2020/006116

## Remboursement activités aquatiques

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

La Ville de Besançon organise dans ses deux piscines couvertes et tout au long de l'année des activités aquatiques à destination du grand public. Des leçons de natation collectives, enfants - adultes sont proposées en soirée et le mercredi après-midi ainsi que des séances d'aquagym.

Les sessions sont organisées sous forme de cycles de 12 séances de fin septembre à mi-janvier puis, pour le deuxième cycle de fin janvier à début juin. En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des établissements aquatiques, il n'a pas été possible d'organiser complètement la deuxième session.

Le nombre de séances assurées est variable selon le jour d'organisation et oscille entre 3 et 8. Il est proposé de considérer que tous les usagers ont pu bénéficier de 4 séances et procéder au remboursement des deux tiers du montant de l'abonnement.

Ce remboursement, par virement bancaire uniquement, s'effectuera après demande en ligne par l'utilisateur et vérification des justificatifs nécessaires.

La demande de remboursement devra intervenir entre le 20 juillet 2020 et le 20 septembre 2020.

Les titres d'accès de ces produits ne seront plus valides pour la prochaine session.

Le montant du remboursement est donc forfaitairement fixé à :

- Leçons collectives enfants : 35 €
- Leçons collectives adultes : 65 €
- Aquagym : 50 €.

Par ailleurs, pour tenir compte à la fois de la fermeture liée à la crise sanitaire et de la période transitoire estival, il est proposé de prolonger la durée de validité des cartes d'entrées de la piscine La Fayette de 6 mois (durée de validité initiale de 2 ans).

Quant aux cartes trimestrielles vendues à la piscine Mallarmé début mars, elles seront valables jusqu'au 31 décembre 2020.

Le remboursement des activités aquatiques s'effectuera en dépenses de fonctionnement sur les crédits de la ligne 65-413-65888-20300.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus, approuve le principe de remboursement des activités aquatiques et le prolongement de la validité des cartes d'accès aux piscines La Fayette et Mallarmé.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,  
La Maire,

Anne VIGNOT.